

Assemblée communale du 12 décembre 2017

Président : M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants : 70 personnes, dont 3 personnes n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 48 du 1^{er} décembre 2017, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Bruno Yerly
- M. Dominique Magnin
- Mme Valérie Miauton Tercier

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017**
2. **Budgets 2018**
 - 2.1. **Budget communal de fonctionnement**
Rapport de la Commission financière**Vote final du budget communal de fonctionnement**

- 2.2. **Budget communal des investissements**
- 2.2.1. **Assainissement et agrandissement de la maison communale** Fr. 980'000.—
 Rapport de la Commission financière
 Vote
- 2.2.2. **Carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny** Fr. 890'000.—
 Rapport de la Commission financière
 Vote
- 2.2.3. **Nouveau système d'automation de la station du Pontet** Fr. 53'000.—
 Rapport de la Commission financière
 Vote
- 2.2.4. **Aménagement d'un mini skate-park et workout** Fr. 35'000.—
 Rapport de la Commission financière
 Vote

Vote final du budget communal des investissements

3. **Demande de délégation de compétence du Conseil communal pour la radiation des servitudes inscrites sur l'article 383 (ancien café de la Gare)**
4. **Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**
5. **Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2017.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2018

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Budget communal de fonctionnement 2018 ».

2.1. Budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière le 21 novembre dernier.

Mme Miriam Hess Feki informe qu'elle ne présentera que les chiffres qui présentent une différence importante par rapport aux comptes 2016 ou au budget 2017.

Sous le chapitre « Administration générale », **Mme Miriam Hess Feki** informe que le conseil prévoit, en raison de charges de travail supplémentaires, d'augmenter le taux d'occupation à l'administration communale ainsi que de faire appel à un soutien annuel pour les tâches de l'édilité.

Le chapitre « ordre public », n'amène aucun commentaire particulier.

Au chapitre « Enseignement et formation », la commune a repris dans sa comptabilité les activités et loisirs de l'école de la Clé. Les charges et les revenus étant équilibrés ceux-ci n'influencent pas les résultats de la commune.

Administration scolaire : **Mme Miriam Hess Feki** souligne que des frais d'assainissement estimés à Fr. 20'000.00 sont nécessaires pour éviter des inondations au sous-sol de l'ancienne école sous le compte « frais d'entretien des bâtiments ». Le reste du montant concerne l'entretien courant.

Le chapitre « Culture et loisirs » n'amène aucun commentaire particulier.

La diminution au poste « service médical des écoles » est due à la facturation des frais d'orthodontie par le Service dentaire scolaire directement aux parents.

Au chapitre « Affaires sociales » aux comptes collectifs « Structures d'accueil de la petite enfance », les charges augmentent dans la mesure où la commune est davantage sollicitée à participer aux frais de garde dans les crèches et auprès des mamans de jours.

La diminution au chapitre « Aide sociale » provient des charges liées. **Mme Miriam Hess Feki** rappelle que les principaux critères de répartition des charges liées sont la population légale et l'indice de potentiel fiscal de la commune et que la commune n'a pas d'influence sur ces charges.

Sur certains comptes les charges liées diminuent et sur d'autres elles augmentent comme au compte « transport en montagne ».

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » respectent les principes des taux de couverture, soit entre 70 % et 100%.

Mme Miriam Hess Feki souligne qu'un montant de Fr. 6'000.00 a été prévu au budget 2018 pour les frais d'aménagement du ruisseau suite à une demande du Service cantonal des lacs et cours d'eau.

Au compte « honoraires des urbanistes », **Mme Miriam Hess Feki** rappelle que le plan d'aménagement local a été partiellement approuvé le 8 novembre dernier par la DAEC. Des modifications et compléments devront encore y être apportés, raison pour laquelle le conseil a augmenté au fonctionnement les honoraires des urbanistes de Fr. 15'000.00.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** passe directement aux montants budgétés aux comptes 90 « **impôts** ».

Les estimations des recettes concernant les impôts sur le revenu, la fortune, le capital et le bénéfice ont été faites sur la base des recommandations du Service cantonal des contributions.

En résumé, le budget de fonctionnement 2018 présente un excédent de recettes de **Fr. 52'283.35**.

Mme Miriam Hess Feki précise que le plan financier sera présenté lors de la prochaine assemblée des comptes.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget de fonctionnement 2018

Lors de sa séance du 21 novembre 2017, la Commission financière a examiné en détail le budget 2018 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.

Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Les entrées fiscales ont été calculées en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions en rajoutant la contribution estimée de cinq contribuables supplémentaires.

Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2018 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de CHF 52'283.35.

Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2018 présenté par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote du budget de fonctionnement 2018 qui présente un bénéfice de Fr. 52'283.35.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2018 qui présente un bénéfice de Fr. 52'283.35 est approuvé à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Gabriel Nussbaumer** pour la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale.

2.2.1. Assainissement et agrandissement de la maison communale
Fr. 980'000.00

M. Gabriel Nussbaumer présente le devis estimatif pour ces travaux d'assainissement et d'agrandissement de la maison communale pour le montant total de Fr. 980'000.00.

Sur la base de plans, **M. Gabriel Nussbaumer** explique en quoi consistent les transformations et l'agrandissement du bâtiment.

Les buts principaux de cet assainissement et agrandissement sont : le remplacement du système de chauffage actuel par un système fonctionnant avec de l'énergie renouvelable, l'isolation complète des façades et de la toiture du bâtiment, la transformation des bureaux et de la salle de conférence afin de s'adapter aux besoins actuels, la création de 50 places d'abris de protection civile et la centralisation des archives communales. Cet agrandissement peut, si nécessaire, être adapté en appartements.

M. Gabriel Nussbaumer souligne que ce projet assure la pérennité du bâtiment et que sur la somme totale de l'investissement de Fr. 980'000.00, le coût de l'assainissement (chauffage et isolation) est estimé à plus de Fr. 450'000.00. Au vu des exigences et du délai fixés par les Services de l'environnement et de l'énergie, cet assainissement est une mesure contraignante.

Des réserves diminuent l'investissement à Fr. 505'000.00, soit la réserve pour la maison communale à raison de Fr. 300'000.00, la réserve pour le chauffage à raison de Fr. 100'000.00 et la réserve pour les abris PC à raison de Fr. 75'000.00. La commune aura recours à l'emprunt pour le solde de l'investissement de Fr. 505'000.00. La charge de fonctionnement de cet investissement représente un total de Fr. 12'625.00 (intérêts passifs (1.50%) : Fr. 7'575.00 et amortissement (1%) : Fr. 5'050.00).

M. Gabriel Nussbaumer demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

M. Jacques Magnin demande si l'assainissement fait l'objet de subventions ?

M. Gabriel Nussbaumer informe que ce point a été discuté avec l'architecte et que les subventions se monteraient entre Fr. 40'000.00 et Fr. 70'000.00.

M. Dominique Magnin demande si l'appartement pourra toujours être occupé durant les travaux ?

L'information que **M. Gabriel Nussbaumer** a obtenue est que tous les locaux (administration et appartement) resteront accessibles et pourront être occupés durant les travaux.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Gabriel Nussbaumer** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Assainissement et agrandissement de la maison communale

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 980'000.– pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 980'000.00 pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale est accepté à la majorité (trois abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.2.

2.2.2. Carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny **Fr. 890'000.00**

Mme Marie-Hélène Tille souligne la présence à cette assemblée de MM. Stéphane Giroud et Dominique Joan pour bureau sd ingénierie fribourg sa qui a été mandaté pour faire cette étude et donne la parole à **M. Dominique Joan**.

M. Dominique Joan prend la parole et, sur la base de différents plans, explique la situation actuelle et le projet et les aspects d'améliorations à venir :

Etat existant :

1. Lecture du carrefour difficile (hiérarchie du réseau, compréhension des régimes de priorité, multiplication des points de conflits entre trajectoires)
2. Disposition favorisant des vitesses élevées sur certaines trajectoires et, à l'inverse, certains mouvements peu aisés
3. Absence de présélections
4. Eclatement du carrefour sur deux emplacements
5. Absence de porte d'entrée Sud de la localité

Plan de principe / situation :

1. Présentation des 4 branches rejoignant le carrefour
 - Direction Autigny
 - Direction Romont
 - Direction Fribourg
2. L'accès côté Romont sera complètement supprimé
3. Le futur carrefour sera composé de 2 carrefours contigus mais distants au maximum l'un de l'autre afin de faciliter la lecture du carrefour et d'en améliorer la sécurité

M. Dominique Joan précise les contraintes techniques de ce carrefour :

- " Bâtiment «ancien Denner»
- " Bâtiment «grange»
- " Ruisseau de Cottens
- " Bassin de rétention selon le plan général d'évacuation des eaux
- " Les accès et routes secondaires
- " Les accès piétons
- " Forte déclivité entre la route cantonale et la route d'Autigny
- " Permettre les manœuvres de tous les véhicules

Sur la base de différents plans et d'animations, **M. Dominique Joan** détaille le projet.

Mme Marie-Hélène Tille souligne que le conseil est déjà en contact avec les propriétaires de l'ancien « Denner » pour les emprises.

Mme Marie-Hélène Tille demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

M. Maurice Rey demande si le budget présenté de Fr. 890'000.00 va être respecté ?

Le montant chiffré pour cette solution devrait être respecté selon **M. Dominique Joan**.

Mme Alexandra Schlapp demande si un passage à piétons est prévu sur la route d'Autigny ?

M. Dominique Joan indique qu'aucun passage marqué n'est prévu sur la route d'Autigny

Mme Alexandra Schlapp pense que le passage à piétons sur la route cantonale ne sera que peu utilisé et que la route d'Autigny est beaucoup utilisée par les piétons ?

Mme Marie-Hélène Tille donne quelques précisions concernant les passages à piétons et les exigences du Service des ponts et chaussées.

M. Bernard Borne ne comprend pas l'endroit où se trouve le passage à piétons sur la route cantonale, il pense que le passage à piétons actuel devrait être maintenu.

M. Claude Magnin souhaite revenir également sur le passage à piétons et souhaite qu'il soit maintenu à l'endroit où il est actuellement et pense qu'un passage à piétons à la route d'Autigny est nécessaire.

Mme Alexandra Schlapp a le sentiment que le passage à piétons à la route d'Autigny est une cause perdue et ne comprend pas cette attitude et demande que le conseil soutienne les citoyens.

M. Dominique Magnin demande où en sont les discussions avec les services de l'Etat et demande si la commune envisagerait de faire quelques places de parc.

M. Dominique Joan précise que les discussions avec les services cantonaux ont été plutôt favorables au projet présenté ce soir.

Mme Marie-Hélène Tille précise qu'une sortie de places de parc dans un carrefour n'est pas judicieuse.

M. Stephan Dubey va dans le sens des remarques qui ont été faites et trouve que le projet n'est pas abouti.

Mme Marie-Hélène Tille précise que le conseil et les ingénieurs tiendront compte des remarques judicieuses et applicables faites lors de cette assemblée.

M. Claude Magnin propose que cet investissement soit reporté à une prochaine assemblée.

M. Micaël Tille trouve qu'il s'agit d'un projet de qualité.

M. Stéphane Giroud, du bureau sd ingénierie fribourg sa, tient à préciser que le projet est abouti et que concrètement ce n'est pas en poussant cette étude plus loin que d'autres éléments seront découverts. Il tient également à préciser que la solution giratoire n'est pas réalisable. Le projet est réfléchi selon la géométrie et les remarques faites ce soir peuvent encore être ajoutées, à ce stade, au projet.

Mme Marie-Hélène Tille souligne qu'une réserve de Fr. 300'000.00 sera utilisée pour cet investissement et que par conséquent l'investissement net sera de Fr. 590'000.00 sur lequel la commune aura recours à un emprunt. La charge de fonctionnement de cet investissement représente un total de Fr. 32'450.00 (intérêts passifs (1.50%) : Fr. 8'850.00 et amortissement (4%) : Fr. 23'600.00).

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

M. Stephan Dubey tient à préciser que la remarque qu'il a faite précédemment est en qualité de citoyen et que le rapport qui suit est celui de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 890'000.– pour le carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 890'000.00 pour le carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny est accepté à la majorité (32 pour, 15 contre et 12 abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Sébastien Roch** pour la présentation du point 2.2.3.

2.2.3. Nouveau système d'automatisation de la station du Pontet **Fr. 53'000.00**

M. Sébastien Roch donne des explications au sujet de cet investissement.

Le système informatique et l'automatisation de la station de pompage des Pontets a pris de l'âge et il n'est plus adapté aux exigences actuelles de l'informatique, les pièces de rechange n'étant d'ailleurs plus disponibles.

De plus, **M. Sébastien Roch** précise que comme membre de l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest) ce nouveau système est compatible avec celui de l'AESO, ce qui facilitera grandement les procédures pour le contrôle du réseau par les fontainiers et responsables techniques.

Le coût de ce nouveau système est de Fr. 53'000.00 qui sera complètement couvert par la réserve sur l'eau potable.

M. Sébastien Roch demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Sébastien Roch** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Nouveau système d'automatisation de la station du Pontet

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 53'000.— pour le nouveau système d'automatisation de la station du Pontet.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 53'000.00 pour le nouveau système d'automatisation de la station du Pontet est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du point 2.2.4.

2.2.4. Aménagement d'un mini skate-park et workout Fr. 35'000.00

Mme Marianne Clerc donne des explications sur ces aménagements et rappelle que les enfants de Cottens possèdent une très belle place de jeux, à côté de la place rouge près de l'école. Cette place est parfaite pour les petits mais les enfants plus grands ainsi que les jeunes adultes n'ont pas d'endroit où faire du sport en plein air.

Mme Marianne Clerc souligne que plusieurs enfants pratiquent de la trottinette et de la planche à roulette sur la place de l'église, devant le bureau communal et même autour du Denner. Ces places ne sont pas équipées pour cela et au vu du trafic actuel sont même très dangereuses.

Cet investissement ne fera pas l'objet d'un emprunt et sera réglé au moyen des liquidités de la commune.

Mme Marianne Clerc demande s'il y a des questions ?

M. Bruno Yerly souhaite savoir si les jeunes qui vont utiliser ces infrastructures sont du village, que les sociétés du village pourraient intéresser les jeunes à leur activité et demande quel coût d'entretien représente ces infrastructures ?

Mme Marianne Clerc précise que le mini skate-park et le workout ne demandent aucun entretien particulier et que les jeunes sont libres d'intégrer ou pas les sociétés actives dans le village.

M. Laurent Pillonel s'inquiète sur la sécurité du workout et la proximité avec la place de jeux pour les enfants.

Mme Marianne Clerc informe que le workout est adapté aux enfants (sans élément coupant ou pointu).

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Aménagement d'un mini skate-park et workout

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 35'000.— pour l'aménagement d'un mini skate-park et workout.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 35'000.00 pour l'aménagement d'un mini skate-park et workout est accepté à la majorité (1 contre, 4 abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du budget des investissements 2018.

2.2. Budget communal des investissements 2018

Mme Miriam Hess Feki informe que le budget des investissements 2018, excepté les investissements votés ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore réalisés ou partiellement réalisés.

Une présentation détaillée des investissements terminés en 2017 sera faite lors de l'assemblée des comptes 2017.

Mme Miriam Hess Feki informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de charges de **Fr. 2'526'000.00**.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2018.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2018 qui présente un excédent de charges de Fr. 2'526'000.00 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 3. du tractanda.

3. Demande de délégation de compétence du Conseil communal pour la radiation des servitudes inscrites sur l'article 383 (ancien café de la Gare)

M. le Président rappelle que la vétusté de cet établissement public nécessitait de gros investissements pour la commune. En 2005, l'Assemblée communale donnait une délégation de compétence au Conseil communal de vendre le café de la Gare au prix de Fr. 10'000.00 avec les deux obligations suivantes :

- interdiction d'affecter le rez-de-chaussée de ce bâtiment à autre chose qu'un restaurant, d'une surface équivalente à l'ancien
- interdiction d'exploiter le local en question autrement que sous la forme d'un café-restaurant.

Dans le cas contraire, (sans obligation de café-restaurant) le prix était fixé à Fr. 150'000.00.

En mai 2006, le bâtiment a été vendu pour le prix de Fr. 10'000.00 avec l'inscription de deux servitudes mentionnant les obligations fixées en 2005.

En 2007, l'office des poursuites a requis la vente aux enchères du bâtiment en raison des difficultés financières rencontrées par les acquéreurs.

Le nouveau propriétaire entreprit les travaux de rénovation et créa trois appartements au premier et deuxième étages de l'immeuble. Des aménagements ont également été entrepris au rez-de-chaussée mais la surface resta à l'état brut dans l'attente d'un nouveau tenancier. Durant ces années, le propriétaire a fait à maintes reprises, des propositions au Conseil communal afin de pouvoir utiliser cette surface à d'autres fins.

M. le Président souligne que la position du Conseil communal fût toujours ferme et ne varia jamais. Pour entrer en matière quant à la radiation de ces deux servitudes, le propriétaire devait s'acquitter de payer la différence de prix entre les deux décisions prises par l'assemblée communale, soit Fr. 140'000.00.

Après de longues années, le propriétaire est enfin disposé à payer cette différence pour obtenir la radiation de ces servitudes. Il aura par la suite le libre choix d'affecter cette surface comme bon lui semble.

M. le Président précise qu'en vertu de l'article 10 alinéa 1 lettre g et l'alinéa 2 de la loi sur les communes, le Conseil communal doit demander à l'assemblée de lui accorder une délégation de compétence afin de radier les deux servitudes inscrites sur l'article 383 de l'ancien café de la Gare.

M. le Président demande s'il y a des questions ?

M. Joseph Yerly demande qui payerait les frais du registre foncier ?

M. le Président informe que c'est le propriétaire qui prendra en charge ces frais.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

Le conseil s'abstient de voter.

Au vote à main levée, la délégation de compétence du Conseil communal pour la radiation des servitudes inscrites sur l'article 383 (ancien café de la Gare) est acceptée à la majorité (1 abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et passe la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du point 4. du tractanda.

4. Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Mme Marianne Clerc informe que réunis en assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégué(e)s de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté les modifications des statuts de l'Association.

Ces modifications font suite à l'entrée en vigueur, au 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution le 1er août 2016.

De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence, soit de cinquante millions à cent millions. Enfin, un toilettage du texte des statuts a été effectué, n'impliquant que des modifications mineures du texte.

Mme Marianne Clerc rappelle que les statuts modifiés étaient disponibles à l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la commune.

Mme Marianne Clerc demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

Au vote à main levée, les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont approuvées à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 5. du tractanda, soit les Divers.

5. Divers

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Laurent Pillonel demande quand les aménagements complémentaires de la fermeture du pont (passage à piétons, etc.) vont être faits ?

Mme Marie-Hélène Tille informe que tous les aménagements seront réalisés lors de la mise en séparatif du quartier de la Côte. L'option du passage à piétons a été refusée par le Service des ponts et chaussées.

M. Laurent Pillonel s'étonne du refus du Service des ponts et chaussées concernant le passage à piétons et trouve que la situation est catastrophique.

M. Laurent Pillonel a des remarques concernant le sondage de mobilité, entre autres les questions mal formulées (aspects financiers, quels quartiers à 30 km/h) et trouve que les interprétations du conseil sont dirigées.

Mme Béatrice Rossier souhaite savoir si le salage des trottoirs ne peut pas être plus conséquent parce que la situation ces derniers jours est problématique.

Mme Marie-Hélène Tille précise que cette situation n'est pas propre à Cottens.

M. Didier Chatton souhaite revenir sur le projet du carrefour, et précise que le projet est cohérent et aimerait revenir sur le passage à piétons à la route d'Autigny et souhaite que le conseil mette en avant les itinéraires scolaires auprès du canton. La surface verte du carrefour devrait être aménagée à l'image de la commune comme le giratoire.

M. Bernard Borne informe que, pour les bus postaux, les aménagements du pont CFF rendent les manœuvres difficiles.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2018.

M. le Président clôt l'assemblée à 22.15 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
